



# Comité régional des professionnels du bâtiment Pays de la Loire

Réunion du 15 novembre 2019





# Ordre du jour

## **I. Actualités**

Manuelle Seigneur, DREAL

## **II. Cities to Be, bilan et perspectives**

Pierre-Yves Legrand, Novabuild

## **III. Stratégie Nationale Bas Carbone**

Julien Moreau, DREAL Pays de la Loire

## **IV. Recy-béton – le recyclage du béton en Pays de la Loire**

Emmanuel Torlesco, UNICEM

## **V. Agence Qualité Construction – Présentation de l'activité régionale et de l'étude « Confort d'été et réduction des surchauffes »**

Emilie Roch-Pautet, AQC – Déléguée régionale Rennes

## **VI. Optimiser le rafraîchissement apporté par les parcs urbains : projet de recherche CoolParks**

Auline Rodler, CEREMA



# Actualités

## • **Actualité réglementaire nationale**

- Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
- Arrêtés du 07 août 2019 relatif à la sécurité incendie

## • **Actualité régionale**

- Qualité de l'air intérieur et surveillance des ERP. Le cas des collèges et lycées à l'échéance 2020.



# Actualités

- Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis
  - Obligation de rechercher la présence d'amiante préalablement à toute opération comportant des **risques d'exposition des travailleurs**.
  - Le Repérage Amiante avant Travaux (RAT) doit porter sur le **périmètre et le programme exact des travaux**.
  - L'arrêté précise les modalités de réalisation du repérage, le contenu du rapport, les mesures à mettre en œuvre en cas d'impossibilité de réaliser le repérage, les compétences de l'opérateur de repérage.



# Actualités

- Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

1. Le donneur d'ordre doit communiquer à l'opérateur du repérage amiante toutes les informations nécessaires.

2. Après repérage, le donneur d'ordre transmet le rapport aux entreprises en charge des travaux.

3. Avant travaux, marquage des matériaux et produits contenant de l'amiante.

4. Mise à jour du Dossier Technique Amiante (DTA) ou Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP).

5. En cas d'exemptions de réalisation du repérage, les entreprises chargées des travaux doivent utiliser les mêmes procédures que lors de présence d'amiante avérée.



# Actualités

- Arrêtés du 07 août 2019 relatif à la sécurité incendie
  - Arrêté du 7 août 2019 relatif aux travaux de modification des immeubles de moyenne hauteur et précisant les solutions constructives acceptables pour les rénovations de façade
    - Définition des **deux systèmes de façades autorisés**.
      - Système de façade classé au moins A2-s3-d0, "pour chacun de ses éléments constitutifs."
      - Si un sous-ensemble du système ne peut être classé au moins A2-s3-d0, il doit être protégé par un écran thermique.
  - Arrêté du 7 août 2019 modifiant l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation
    - Révision des règles de limitation de la propagation du feu par les façades pour les quatre familles d'habitation.



# Actualités

- Qualité de l'air intérieur et surveillance des ERP. Le cas des collèges et lycées à l'échéance 2020.
- Rappel de la réglementation

QQOQCP	Réponse	Textes
Qui ?	Le propriétaire, ou, si une convention le prévoit, de l'exploitant des établissements recevant du public (publics ou privés) <ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil d'enfants &lt; 6A, enseignement, social et médicosocial...</li></ul>	R221-30
Quoi ?	Réalise la surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux <ul style="list-style-type: none"><li>• Evaluation des moyens d'aération</li><li>• Campagne de mesure ou plan d'action<ul style="list-style-type: none"><li>• Si campagne et dépassement, préfet et expertise</li></ul></li></ul> Informe les personnes qui fréquentent l'établissement	R221-30 R221-31 R221-33 R221-36
Où ?	France entière	
Quand ?	Tous les 7 ans, sauf en cas de dépassement : délai de 2 ans Avant 2018, 2020, 2023 selon ERP	R221-30 R221-37
Comment ?	En interne ou prestation externalisée	
Pourquoi ?	Pour améliorer la QAI du bâtiment Et informer les personnes sur la QAI dans le bâtiment	



# Actualités

- **Qualité de l'air intérieur et surveillance des ERP. Le cas des collèges et lycées à l'échéance 2020**
- Réunion organisée par la DREAL avec le soutien des DDT(M) et du Cerema le 06 novembre 2019.
- Destinataires : les propriétaires d'ERP visés par la deuxième échéance de la réglementation - les conseils départementaux, les directions départementales de l'enseignement catholique et le conseil régional.
- Objectif : présenter les réglementations relatives à la qualité de l'air intérieur et au radon pour les ERP concernés
- **Les propriétaires-gestionnaires des ERP présents ont tous engagé les démarches répondant aux obligations réglementaires QAI et radon**



# Cities to Be

- Bilan et perspectives

Tous les supports d'intervention sont disponibles  
<https://www.citiestobe.eu/programme-2-2/>



Cities to Be

8<sup>e</sup> Congrès **inter**National  
du Bâtiment Durable

12 et 13 Septembre 2019  
Angers • France

- Tour de France pour la Rénovation énergétique :  
Emmanuelle Wargon et Julien Denormandie présents au 8e congrès  
international du bâtiment durable





# Stratégie Nationale Bas Carbone



## STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE (SNBC)

2050 : Neutralité carbone





# Recybéton

**Journée de restitution  
des résultats à Nantes**

Projet National RECYBETON

**RECYBETON**

**24 octobre 2019 (9h00 - 16h30)**

à l'Ifsttar - Allée des Ponts et Chaussées  
Route de Bouaye - CS 5004  
44344 Bouguenais Cedex

Avec le soutien de

IFSTTAR

NOVABUILD  
L'ÉCOCONSTRUCTION EST NOTRE Avenir



# Agence Qualité Construction



Emilie Roch-Pautet, déléguée régionale Grand Ouest



Prévenir les litiges,  
améliorer la qualité  
de la construction

PÔLE  
OBSERVATION

Dispositif AQC  
Bâtiments  
performants



environnement  
bâtiments



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

**DREAL**



# Projet de recherche CoolParks

- Optimiser le rafraîchissement apporté par les parcs urbains.



Auline Rodler, chargée de recherche



**Légende :**

- Bâtiments
- Végétation haute
- Végétation basse
- Eau
- Zone de rafraîchissement (1°C)

▲ 100 m